

Paris, le 6 juin 2024

AVIS INTERNET

OSTRUM SRI CROSSOVER

(Part I : FR0011350677 / Part I-NPF : FR001400N6G2 /

Part L : FR0011350685 /Part GP : FR0013241023)

Nous vous informons des modifications suivantes :

1- Création d'une part G

- **Création de la part G (FR001400PEU7)**, la souscription de cette part est réservée aux investisseurs souscrivant aux OPC et aux mandats pour lesquels la Société de Gestion agit en qualité de gestionnaire de portefeuille.

Montant minimum de souscription initiale : néant

Valeur liquidative d'origine : 100 euros

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion :
0,20 % TTC maximum

Commission de souscription non acquise au FCP : 5% taux maximum

Commission de surperformance : néant

2- Précision relative aux Green bonds

Il est précisé que les green bonds, social bonds, sustainability bonds et sustainability-linked bonds pouvant être détenus par l'OPCVM respecteront a minima respectivement les « Green Bond Principles », « Social Bond Principles », les Sustainability Bond Guidelines (SBG) et les « Sustainability-linked Bond Principles ». L'ensemble de ces principes et lignes directrices sont publiés dans le cadre des « Principes » de l'ICMA (International Capital Market Association) et disponibles dans la section relative à la finance durable du site de l'association : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/>.

3- Investissements durables

Le pourcentage d'investissements durables de l'annexe SFDR augmente, il passe de 10% à 20%.

Ces modifications entreront en vigueur le 11 juin 2024.

La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC) et prospectus intégrant l'annexe SFDR) est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS